

Consignes aux auteur·e·s

Il se peut que certaines consignes de publication soient modifiées : merci de vous référer à notre site internet pour avoir les informations à jour, ainsi que la dernière version de ce document.

<http://nouvellesquestionsfeministes.ch/soumissions-darticles/>

La revue attend des contributions élaborées dans une perspective féministe. Les textes présentés à la revue *Nouvelles Questions Féministes* sont rédigés en français et ne doivent pas être déjà publiés. Les articles des rubriques *Grand angle* et *Champ libre* font au maximum 45'000 signes, les *Parcours* (entretiens) entre 20'000 et 40'000 signes, et les *Collectifs* et les *Comptes rendus* au maximum 10'000 signes, tout compris (notes de bas de page, bibliographie, annexes et espaces). Une rubrique supplémentaire, *Actualité*, permet d'intégrer des essais, des billets d'humeur, des réflexions personnelles, etc. Ces textes peuvent être plus courts que ceux du *Grand angle* et du *Champ libre*, mais ne pas dépasser eux non plus 45'000 signes.

Les consignes aux auteur·e·s ci-dessous concernent l'ensemble des articles, mais certaines sont reportées plus loin dans la mesure où elles sont particulières aux rubriques *Parcours*, *Collectifs* et *Comptes rendus*.

Acceptation des articles

Les articles anonymisés font l'objet d'une double évaluation par des pair·e·s. Les expertises sont anonymes. Il peut être accepté en l'état, refusé, ou accepté sous réserve de modifications. Dans ce cas, le comité de rédaction prend contact avec l'auteur·e pour suggérer des axes de retravail. Lorsqu'un article est accepté, les droits en sont automatiquement transférés à la revue, à qui doit être adressée la demande pour le republier ailleurs.

Envoi des manuscrits

Envoyez l'article en document attaché, en word, à nqf_redaction@hetsl.ch. Veillez à recevoir un accusé de réception dans les deux semaines.

Présentation de l'article

- **Page de titre** : Afin de garantir l'anonymat, le titre est présenté sur un document séparé, y mentionner aussi le nom de ou des auteur·e·s, l'attache institutionnelle, l'adresse postale, le numéro de téléphone, le courriel.
- **Texte** : Il est saisi en interligne 1.5, sans retrait. Titre sur le haut de la première page. Utiliser une seule police de caractère et une seule taille de caractère (idem pour les notes). Ne pas faire de feuille de style.
- **Citations** : Les extraits d'entretien ou les citations d'auteur·e·s de moins de trois lignes sont à mettre dans le corps du texte entre guillemets mais pas en italique. En revanche, quand elles font plus de 3 lignes, aller à la ligne et les mettre dans un paragraphe distinct en italique mais sans guillemets. Les citations dans une autre langue que le français doivent être traduites ; indiquer alors en note *Traduction par mes soins*. Les pages des citations doivent être indiquées ainsi, par ex. : (Scott, 1990 : 133-134), ou : Comme le montre Scott (1990 : 133-134), « ... ».

- **Références** : Elles font l'objet d'un appel dans le texte : (Perrot, 1997), (Descarries et Corbeil, 1994). Quand il y a plus de 3 auteur·e·s, indiquer le premier nom seulement et y ajouter *et al.* (Hirata *et al.*, 2000). La première fois qu'un·e auteur·e est cité·e dans le corps du texte, mettre son prénom (ne plus le mettre ensuite). Lorsque l'article se réfère à une personne (A1) citée par un·e auteur·e (A2), indiquer les références (année et page citation) de A2 : (A1, citée par A2, 2012 : 43).
- **Féminisation** : Les textes présentés à la revue doivent adopter, dans la mesure du possible, une écriture épicienne, et doivent être féminisés, soit de manière intégrale (en commençant par le féminin : les étudiantes et les étudiants), soit avec un point à mi-hauteur des lettres comme étudiant·e·s (point qui se trouve sous insertion, caractères spéciaux).
- **Terminologie** : *NQF* est une revue multidisciplinaire, les auteur·e·s doivent donc faire un effort particulier de rédaction afin que les articles soient accessibles à des non-spécialistes. Tous les acronymes utilisés sont à expliciter lors de leur première apparition.
- **Italiques** : Hormis les longues citations (voir plus haut), l'italique est réservé aux mots non francophones (p.ex. le *care*) et aux noms de revues ou de journaux cités dans le texte. Les noms d'associations, de collectifs, d'entreprises, etc., s'écrivent en caractères romains (normaux) et non en italique, même s'ils sont en langue étrangère.
- **Notes** : En bas de page, à limiter au maximum, appel de note automatique en exposant et sans parenthèse. Ne pas faire de feuille de style. Les références bibliographiques complètes ne sont pas mises en note mais à la fin de l'article (sauf pour les *Collectifs* et les *Comptes rendus*, voir plus bas). En revanche, les journaux, émissions de radio, blogs etc., sont mis en note mais pas dans la bibliographie en fin d'article.
- **Résumé** : seulement pour les rubriques *Grand angle* et *Champ libre*: 500 à 1000 signes, en français et en anglais (y compris le titre), sur document à part.
- **Notice biographique** : Sur document à part, 600 signes maximum. Y intégrer un courriel de contact et une adresse postale institutionnelle (pas d'adresse privée) qui figureront dans la publication. Deux exceptions : pour les *Parcours* et pour les *Comptes rendus*, voir plus bas.
- **Titres** : Le titre principal de l'article devrait être le plus court possible. Ne pas dépasser deux niveaux de sous-titres. Les sous-titres du niveau 1 sont à mettre en gras, ceux du niveau 2 en italique.

Bibliographie en fin d'article

Seules les références citées explicitement dans le texte figurent dans la bibliographie. Elles sont classées par ordre alphabétique d'auteur·e·s et regroupées à la fin du texte.

Elles sont présentées ainsi :

- **Ouvrage** :

Perrot, Michelle (1997). *Femmes publiques*. Paris : Textuel.

- **Article de revue** :

Descarries, Francine et Christine Corbeil (1994). « Entre discours et pratiques: l'évolution de la pensée féministe sur la maternité depuis 1960 ». *Nouvelles Questions Féministes*, 15 (1), 69-94.

- **Contribution dans un ouvrage collectif** :

Devreux, Anne-Marie (2000). « Famille ». In Helena Hirata, Françoise Laborie, Hélène Le Doaré et Danièle Senotier (éds), *Dictionnaire critique du féminisme* (pp. 66-71). Paris : PUF.

- **Pour les rééditions :** signaler la date d'origine dans le corps du texte et dans la bibliographie : Guillaumin, Colette ([1978] 1992).
- **Pour les références bibliographiques en anglais :** minuscules dans les titres, comme pour les références en français.
- Ajouter entre crochets l'adresse web quand un texte est disponible en ligne, en précisant entre parenthèses la date de la consultation du site (par ex. : consulté le 7 juillet 2015), et la date de la mise en ligne du texte quand elle disponible.
- En principe, les références non scientifiques, telles qu'un article de journal ou une vidéo, sont mises en note et non dans la bibliographie finale.

Consignes spécifiques pour les *Parcours*

La rubrique *Parcours* vise généralement à présenter, sur la base d'un entretien, le parcours féministe d'une militante, en lien ou pas avec la thématique spécifique du numéro dans lequel paraît l'entretien.

La ou les personnes qui réalisent l'entretien présentent brièvement la personne interviewée et exposent les raisons pour lesquelles elles, et à travers elles *NQF*, ont souhaité la rencontrer. La personne qui mène l'entretien fait souvent partie du groupe de coordination du numéro, mais elle peut aussi être une autre membre du comité de rédaction de la revue ou une personne externe. Dans ce dernier cas, la collaboration avec une membre du comité est recommandée, de manière à développer un entretien qui s'inscrit dans les préoccupations de *NQF*.

Nombre de signes pour un *Parcours* : entre 20'000 et 40'000 signes.

Le parcours doit avoir un titre général, précédé du nom de la personne interviewée et d'un qualificatif qui la situe en quelques mots (le tout figurant dans le sommaire du numéro).

Deux exemples :

1) Simone Chapuis-Bischof, profession : féministe !

De la lutte pour le suffrage au blog. Pour un féminisme pragmatique
Entretien réalisé par Nadia Lamamra et Françoise Messant

2) Guilaine Enoc, militante du MLAC à Aix et à Lyon dans les années 1970-80.

En quête d'autonomie

Entretien réalisé par Lucile Ruault

Avant la publication, il faut l'accord de la personne interviewée sur ce titre et les mots qui la qualifient, ainsi que sur l'ensemble du parcours (ses propos et les questions de la personne qui mène l'entretien).

Chaque parcours est précédé d'un petit texte en italique signé en principe par la personne qui mène l'entretien (parfois cela peut être un texte de la rédaction de *NQF* ou du groupe de coordination du numéro). Ce texte présente la personne interviewée.

Étant donné que les parcours retracent déjà les éléments principaux de la biographie des personnes interviewées, la revue ne publie pas leur bio en plus à la fin des numéros (en revanche, la rubrique *Notices biographiques* de la fin d'un numéro intègre celle de la personne qui a mené l'interview). Dès lors, certains éléments biographiques peuvent être intégrés dans le petit texte d'introduction en italique, surtout s'ils n'apparaissent pas dans l'entretien-même.

Pas de sous-titres dans les *Parcours*, les questions posées par la personne qui mène l'entretien faisant office de sous-titre. Elles peuvent tout à fait varier dans leur longueur ; elles peuvent parfois, par

exemple, s'accompagner d'un commentaire ou d'une prise de position de la personne qui conduit l'entretien, ce qui peut rendre celui-ci plus dynamique.

Consignes spécifiques pour les *Collectifs*

La rubrique *Collectifs* présente, comme son nom l'indique, des collectifs, généralement militants.

Le titre du texte doit inclure le nom du collectif présenté et quelques mots qui le situent. Deux exemples :

- Les Indociles : À l'heure où tout le monde se dit pour « l'égalité », nous nous revendiquons féministes.
- Les Klamydia's : Association pour la santé sexuelle des femmes qui aiment les femmes.

Le texte peut être signé par la ou les personnes qui l'ont rédigé (en principe, des membres du collectif concerné), ou encore par le collectif lui-même. Dans ce dernier cas, les *Notices biographiques* de la fin d'un numéro intègrent la bio du collectif, avec son adresse de contact, et non celle des personnes qui ont écrit l'article.

Les références citées sont mises en note et non dans une bibliographie finale.

Nombre de signes maximum : 10'000 signes.

Consignes spécifiques pour l'*Actualité*

Si les rubriques *Grand angle* et *Champ libre* présentent des recherches de terrain ou des analyses théoriques, la rubrique *Actualité* s'en distingue par le fait qu'elle intègre des textes tels qu'une prise de position, un billet d'humeur, une réflexion personnelle, un essai ou l'analyse d'un événement récent. Ces textes peuvent être plus courts, mais comme les autres ils ne doivent pas dépasser 45'000 signes (y compris espaces et notes).

Les consignes de publication (titre, bibliographie, etc.) sont identiques à celles d'un article de *Grand angle* ou *Champ libre*.

Consignes spécifiques pour les *Comptes rendus*

Les *Comptes rendus* sont le plus souvent des recensions de livres ou de revues, mais proposent parfois la synthèse d'un colloque ou d'un festival de films, par exemple. Les comptes rendus visent à mettre en perspective des ouvrages ou des événements jugés intéressants pour le lectorat de la revue. L'avis personnel de l'auteur·e du compte rendu (notamment son regard critique) est vivement encouragé : si ce n'est fait dans le corps même du texte, cet avis personnel doit au moins apparaître dans un paragraphe de conclusion.

Contactez la rédaction avant de proposer un compte rendu, pour s'assurer que la recension n'est pas déjà programmée avec une autre personne et pour que l'ouvrage soit commandé en service de presse puis mis à la disposition de l'auteur·e du compte rendu.

Les personnes externes aux trois comités de NQF (comités de rédaction, de lecture et international) peuvent proposer un compte rendu à la revue pour autant que leur candidature passe par une membre de ces comités, chargée de faire une relecture préliminaire de cette recension. La rédaction prend ensuite le relais pour finaliser le texte avec l'auteur·e.

Les consignes rédactionnelles indiquées plus haut pour les articles de *NQF* sont valables pour les comptes rendus, à l'exception de celles listées ci-dessous.

Les titres des comptes rendus sont ceux des ouvrages recensés :

Exemple pour un livre :

- Arlette Gautier :
Genre et biopolitiques

Exemple pour un numéro de revue coordonné par une ou plusieurs personnes :

- *Nouvelles Pratiques Sociales*
Elizabeth Harper et Lyne Kurtzman (coord.)
« Intersectionnalité »

Exemple pour un numéro de revue sans coordination et sans titre thématique :

- *European Journal of Women's Studies*
Volumes 21/3 et 22/1

Une 1^{ère} note associée à ce titre fournit la référence entière de l'ouvrage recensé (année de parution, éditions, nombre de pages de l'ouvrage, etc.). Notamment, la note indique le titre **entier** de l'ouvrage, par ex. ci-dessus, le titre complet du livre de Gautier est *Genre et biopolitiques. L'enjeu de la liberté*, celui coordonné par Harper et Kurtzman est « Intersectionnalité : regards théoriques et usages en recherche et intervention féministes ».

Une 2^{ème} note, associée au nom de la personne qui rédige la recension, fournit une petite biographie de cette personne (2 à 3 lignes maximum), car les *Notices biographiques* de la fin d'un numéro n'intègrent pas de bio pour les auteur·e·s de comptes rendus.

Les citations de passages du texte recensé doivent être mises entre guillemets (et non en italique) et suivie du numéro de page concerné mis entre parenthèses (p. X).

À chaque fois que l'auteur·e de l'ouvrage recensé est nommé·e dans le texte, **son prénom ainsi que son nom** sont mentionnés, par ex. « l'ouvrage d'Arlette Gautier analyse... » plutôt que « l'ouvrage de Gautier analyse... »

Les comptes rendus n'incluent pas de sous-titres.

Les références citées dans le texte sont mises en note et non dans une bibliographie finale.

Nombre de signes maximum : 10'000 signes (espaces compris).

Délais de soumission des comptes rendus :

1er octobre pour une publication dans le 1er numéro annuel de NQF, 1er mars pour une publication dans le 2ème numéro de l'année. Ces délais tiennent compte du temps parfois nécessaire aux échanges entre l'auteur·e et la rédaction visant à finaliser le texte.